

Conseil municipal du 19 mai 2021

Compte Rendu

Nombre de votants : 18 (1 personne excusée)

2 modifications sur l'ordre du jour

- 1^{ère} Délibération ajournée (tarifs du gîte, salle des fêtes, ...)
- Ajout de : présence de Carole Nieder (artiste, architecte) → se positionner sur la tarification/gratuité de l'hébergement au pigeonnier.

Présentation du projet.

DRAC du Grand-Est. Mise en place d'une résidence d'artistes. 10 artistes ventilés sur les 10 départements. Mme NIEDER, sous l'impulsion de l'EN a choisi de porter l'intérêt culturel sur le nord Meusien pour être résident en tant qu'artiste avec le lycée de Stenay. But : que les élèves puissent avoir au moins un lien avec la culture. Dans le cadre des TER, l'EN a voulu pointer les infrastructures sportives et la culture, ce qui amène le projet avec Carole NIEDER pour les élèves stenaisiens et les élèves de Montmédy.

Présentation de Mme Carole NIEDER : son travail, ses œuvres, son expérience à la Citadelle, sa résidence avec les élèves (Kastler et CP de Montmédy)

RDV le Samedi 10 juillet à l'église Saint-Martin → présentation et explication du travail effectué par les scolaires + parcours dans les remparts et performance en live.

RDV le Dimanche 11 juillet à Avioth avec un groupe de dessinateurs de rue.

RDV le Dimanche 18 juillet à Louppy (semaine en « micro-résidence » avec le même travail)

Proposition de la part de Mme NIEDER concernant les tirages photos (travail avec 2 photographes) : payer les tirages pour récupérer les photos.

Approbation du Compte rendu du 25 mars

Voté à l'unanimité.

43. modification des tarifs → ajournée

Travail à effectuer par la commission finance

Voté à l'unanimité.

44. Ajout et suppression des articles à la régie de la citadelle

Présentation de la tarification des produits de régie, effectué par Mme Laurence MULLER.
Renouvellement d'une dizaine d'articles contre 10 articles supprimés.

Pour information, Laurence DIDIER (s'occupant du PROXY) souhaite amener une boutique de souvenir à la Citadelle, permettant de compléter l'offre de l'Office du tourisme.

Vote à l'unanimité.

45. Choix du mode de gestion de la DSP

Présentation des différents modes de gestion de l'eau potable pour le futur. La DSP se termine cette année, et le conseil doit acquiescer un mode de gestion pour la nouvelle DSP.

Question de Mme AMET : La Continuité du service public en régie ou en DSP c'est la même chose, alors pourquoi 1,56 ETP en DSP et 3 ETP en régie ?

Réponse : on se doit de réagir de manière rapide donc il est nécessaire de pouvoir avoir des personnes physiques pour réagir sur des pannes en régie. Les 3 personnes évoquées sont pour couvrir l'ensemble des différents métiers nécessaires. Mais tout dépend de la taille de la commune (exemple de Stenay où les personnes du service public sont habilitées pour effectuer les travaux ou dépannages de manière rapide)

Remarque de M. ADNET : L'approche économique est biaisée par les coûts liés à la masse salariale. La régie est plus un problème de faisabilité, vis-à-vis de la connaissance de notre réseau.

Il faut réfléchir à une autre lecture du tableau vis-à-vis de notre réseau.

Une question à poser au prestataire de Stenay : se déplacerait-il pour venir sur le réseau de Montmédy.

Remarque de M. LECRIQUE : les facturations et paiement sont souvent mieux gérées en DSP qu'en régie (recouvrements importants)

Remarque de M. LEONARD : il manque une information capitale au tableau : elle concerne l'adhésion à des syndicats de gestion des eaux. Si on souhaite traiter avec Stenay, il vaut mieux passer par un syndicat, ce qui intéressera des prestataires de services pour faire des travaux.

Il est proposé d'ajourner cette délibération pour permettre de réfléchir

Vote à l'unanimité.

46. Conventions casemates

Présentation des différentes hypothèses de conventions entre la mairie et les commerçants qui souhaitent installer leur commerce dans les casemates de la citadelle.

Casemates 30 et 31 (reliées par une ouverture) – Porteur de projet = Mme BAHUON (développement d'un concept-store en lien avec son activité de Wedding planneuse et une activité de café, et restauration rapide type traiteur (par partenaire extérieur)

3 hypothèses sont proposées

1. 150€/mois (et une part variable de 2,5% du chiffre d'affaires)
2. 200€/mois (et une part variable de 2% du chiffre d'affaires)
3. 300€/mois (et une part variable de 1,25% du chiffre d'affaires)

L'objectif, vis-à-vis de la loyauté des autres commerces, est de parvenir à un loyer mensuel de 450€.

Pour information : l'électricité et le chauffage sont aux charges des locataires de casemates.

Question de Mme LAUNOIS : La durée de la convention ?

Réponse : Pour la durée, on tente de prendre en compte l'investissement des commerçants, sachant qu'on ne peut pas faire de bail commercial étant donné le caractère public des casemates.

Remarque de M. Lecrique : la commission Finance s'est posée sur la proposition de 300€ par mois pour ces casemates. Et la part variable après la première année complète d'activité.

La discussion s'axe sur les hypothèses proposées et sur l'intérêt de la part variable.

Remarque de Mme AMET : la déloyauté ne devrait pas être un critère étant donné le but final de cette convention : apporter un projet pour rendre la citadelle plus attractive.

Remarque de M. ADNET : c'est bien d'envoyer un signal assez fort pour les futurs porteurs de projets, vis-à-vis du risque qui est encouru.

Vote pour valider la convention avec retenir l'hypothèse 3 (300€/mois pour les 2 casemates)

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 17

Casemate pour les artistes et artisans.

Question de Mme LAUNOIS : A-t-on un ordre d'idée du loyer pour les autres casemates qui sont plus petites à destination des artistes et des artisans ?

Réponse : une réflexion a été apportée, pour les artisans et les artistes : 40 pour les casemates de gauche et 50€ pour les casemates de droites (75€ avec l'amortissement et l'entretien e chauffage par poêle à pellets). L'idée est de gérer correctement les charges et être vigilant aux activités des artistes et artisans pour l'attractivité et le tourisme.

Casemates 50 et 51 :

Pour la fille de Mme DIDIER : seulement en saison et les week-ends d'hiver. Une proposition est amenée à 50€ et une part variable à 1,25% du chiffre d'affaires.

Vote de toutes ces conventions :

- Contre : 0
- Abstention : 2
- Pour : 16

Salle Espace Vauban :

Pour le commerce de Mme BRION, un loyer de 200€ est proposé pour Mme BRION, avec charge du nettoyage des toilettes publiques pour

Vote à l'unanimité

47. Proposition d'organigramme

Présentation de l'organigramme

Vote à l'unanimité

48. Création de poste

Proposition : créer un poste (lié à celui de Sandra METOR) pour gérer plusieurs tâches administratives et de communications.

Remarque de M. Lecrique : un poste paraît démesuré.

Réponse : Il y a plusieurs tâches et la future communication pour Montmédy prendra du temps. Les besoins sont clairement identifiés.

Remarque de M. BORD : Il est difficile de délibérer pour la bonne raison que les conseillers ne sont pas au cœur du travail de mairie.

Vote :

- Contre : 1
- Abstention : 2
- Pour : 15

49. Tarification de l'hébergement de l'artiste.

Carole NIEDER, architecte et artiste proposée en résidence d'artiste par la DRAC et la région Grand Est, est hébergée actuellement au gîte de 26 avril au 20 juillet 2021

Gratuité de l'hébergement.

Vote à l'unanimité

Questions diverses.

Question : Serait-il possible pour M. KINSINGER, de mettre un pot de fleur en amont de sa porte de garage ?

Réponse : Le directeur des services techniques sera informé.

Question : Le petit morceau de terrain le long de la rue du stade serait-elle récupérable par M. KINSINGER pour agrandir son jardin ?

Réponse : C'est à réfléchir et voir sur place.